



Virginie WALLET, agent développeur Artimarchés et Jean-Noël CRIMET artisan menuisier de bâtiment et d'ameublement.
www.jncrimet.com

Avec la rubrique *Alter Egos*, nous vous proposons de participer à un rendez-vous entre un chef d'entreprise et son conseiller. Menuisier de bâtiment et d'ameublement, mais avant tout menuisier concepteur, **Jean-Noël CRIMET** a créé *L'Académie de la Menuiserie* il y a 18 ans. Travaillant pour des clients de tous horizons, il a fait appel à **Virginie WALLET**, agent développeur Artimarchés afin de l'aider à répondre à un marché public. Direction Beauvais dans son atelier !

C.D.M. : Comment êtes-vous entré en contact avec la CMA ?

Jean-Noël CRIMET : "Nous faisons appel à la CMA Hauts-de-France depuis plusieurs années et c'est à l'occasion d'un petit-déjeuner Artimarchés à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis que j'ai rencontré Mme WALLET. Répondant à des marchés publics de gré à gré, c'est la raison pour laquelle j'en suis arrivé à m'intéresser au service Artimarchés".

C.D.M. : Quel a été le point de départ de l'accompagnement ?

J-N.C. : "Il m'arrive de travailler pour les collectivités et, de ce fait, de devoir répondre à des appels d'offre. Suite à la publication d'un marché public par une collectivité territoriale sur lequel j'ai souhaité répondre, j'ai contacté Mme WALLET. J'avais à cœur à satisfaire les attentes émises dans le marché public : un artisan local fabriquant avec des produits locaux et sur mesure".

C.D.M. : Qu'est ce qui a été mis en place ?

Virginie WALLET : "L'accompagnement proposé à M. CRIMET est de niveau 2 et s'est déroulé de manière individuelle pendant 10 heures directement dans son atelier. Durant ces rencontres personnalisées, nous abordons un appel d'offre de A à Z ainsi que la dématérialisation et la signature électronique. Cela passe par l'aide à la compréhension des documents, les règles spécifiques des marchés publics, la rédaction du mémoire technique, et le remplissage des documents obligatoires".

J-N.C. : "Lorsque l'on reçoit un marché public, c'est beaucoup de documents à comprendre, à trier pour ne garder que ce qui nous concerne vraiment. Puis, il faut réussir à les lire et à les traduire pour

ensuite y répondre correctement et avec les outils correspondants. L'accompagnement est nécessaire afin de répondre aux critères et exigences demandés dans l'appel d'offre".

C.D.M. : Quels sont les points forts de l'accompagnement ?

J-N.C. : "J'avais une grosse appréhension par rapport à la difficulté administrative du traitement des appels d'offres. L'accompagnement de Mme WALLET est un soutien, et elle m'a permis de prendre confiance en moi et ainsi me permettre d'aborder les marchés publics plus sereinement. Cela nous aide à relativiser le marché public. Une grande partie de cet appel d'offres effectué avec elle pourra d'ailleurs être réutilisé pour d'autres".

V.W. : "En formant les artisans directement dans leurs locaux, nous nous adaptons à leurs contraintes. Cet accompagnement nécessite de présenter la dématérialisation et de mettre l'artisan en situation afin qu'il puisse refaire la démarche par lui-même. Expliquer les termes et les règles liés aux marchés publics demande de la pédagogie afin de rassurer l'artisan sur ses qualités à mettre en avant".

C.D.M. : Quelles sont les prochaines étapes ?

J-N.C. : "J'ai traité ce premier appel d'offres en octobre dernier. A l'heure actuelle, j'attends le retour de la délibération positive ou négative sur ce marché public".

V.W. : "Une fois la décision reçue, un suivi sera réalisé avec l'entreprise. Si c'est positif, je reste à leur disposition pour répondre avec eux à un nouveau marché public ou pour toutes questions inhérentes à Artimarchés. Si malheureusement la réponse est négative, une analyse du mémoire technique ou du prix sera effectuée".

Accompagnement : Artimarchés

Offre de services CMA Hauts-de-France

www.cma-hautsdefrance.fr

www.artimarches.fr ou 09.72.72.72.07